

Une réglementation et un cadre national volontaristes

L'article R214-1 du Code de l'Environnement rubrique 3.3.1.0 indique que tout projet entraînant le drainage, l'imperméabilisation, la mise en eau ou le remblai de zones humides est soumis à déclaration pour une surface touchée comprise entre 0,1 et 1 ha. La Loi relative au développement des Territoires Ruraux du 23 Février 2005, prévoit la possibilité d'exonération de la Taxe Foncière sur le non bâti des parcelles présentant un caractère humide. La loi du Grenelle de l'environnement prévoit la création d'aires terrestres protégées par l'acquisition de 20 000 ha de zones humides par les collectivités territoriales, notamment au profit des agriculteurs.

Une situation précaire dans le département : disparition rapide des zones humides...



Urbanisation Zone Humide



Remblai zone humide

Suite aux constats faits par le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Tarn-et-Garonne, une première estimation montre que, de 2007 à 2009, environ 5% des zones auraient disparu sur le territoire tarn-et-garonnais. Nous ne disposons pas de ce type de données dans le Lot.

Un inventaire départemental des zones humides dans le Lot et en Tarn et Garonne

La préservation et la gestion durable des zones humides, reconnues d'intérêt général sont un enjeu essentiel pour la bonne gestion de notre ressource en eau.

En Tarn et Garonne, le Conseil Départemental, à travers sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) et de la ressource en eau, a réalisé de 2010 à 2013, l'inventaire des zones humides sur le territoire du Tarn et Garonne. L'objectif de cet inventaire est de localiser, cartographier et évaluer l'état de conservation des zones humides afin de mettre à disposition des collectivités locales un niveau de connaissance minimal pour la nécessaire prise en compte des zones humides dans les politiques publiques (conception des documents d'urbanisme, aménagement du territoire, programmes d'entretien des cours d'eau...), de sensibiliser le grand public aux enjeux de conservation de ces milieux fragiles et d'informer les propriétaires fonciers de la présence éventuelle de zones humides sur leurs parcelles et ainsi leur permettre d'intégrer ce paramètre dans leurs projets d'aménagement. Cet inventaire n'est en aucun cas exhaustif, et évolue constamment. Les données de l'inventaire, régulièrement mises à jour, sont disponibles et consultables en ligne sur le site Internet du Conseil Départemental :

<https://www.ledepartement.fr/missions/environnement/satase/zones-humides>

Dans le Lot, l'adasea d'Oc, a mené un travail d'inventaire similaire poursuivant les mêmes objectifs. Les données de l'inventaire sont accessibles à l'adresse suivante : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>

Le Syndicat du bassin de la Barguelonne et du Lendou dispose de ces données et peut vous renseigner sur la présence de zones humides sur vos terres et réfléchir ensemble à des modes de gestion conciliant vos besoins et les multiples rôles assurés par ces milieux.

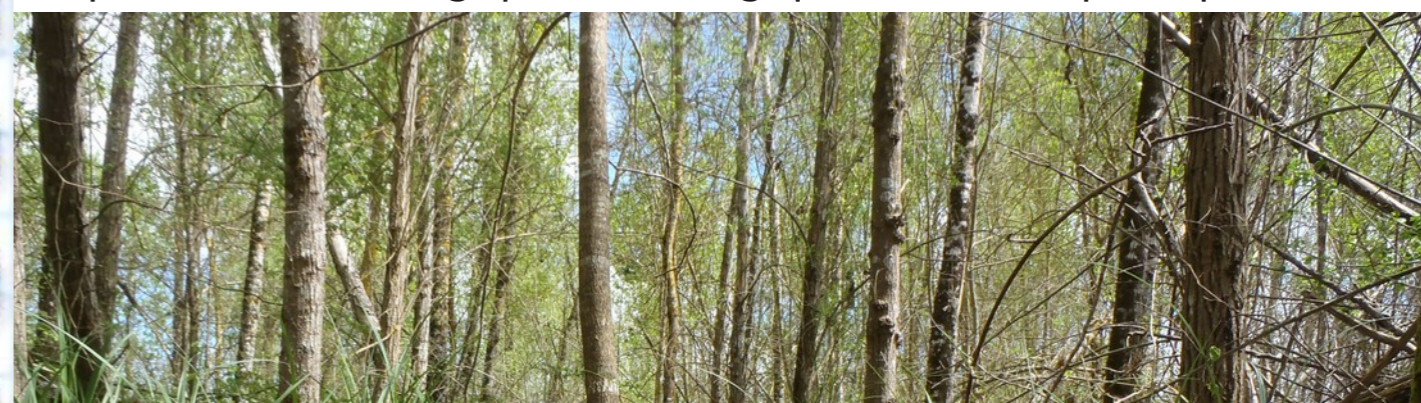
Il est temps d'agir pour stopper la disparition des zones humides et tirer parti de leurs avantages !



pour plus d'information contacter :
Julien Cachard : 06 11 72 69 77
Damien Fitère : 06 95 13 32 27



Un patrimoine écologique, sociologique, économique à préserver



Les zones humides



Protéger les zones humides, c'est RÉDUIRE les risques d'inondations, DIMINUER les périodes d'assèchement des cours d'eau, AMÉLIORER la qualité de l'eau et la biodiversité

* L'article L211-1 du code de l'environnement définit les zones humides comme suit : terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire présentant des plantes aquatiques pendant au moins une partie de l'année. Les plantes indicatrices de zones humides sont listées par arrêté ministériel, ce qui est un élément d'appréciation pour délimiter les zones humides.

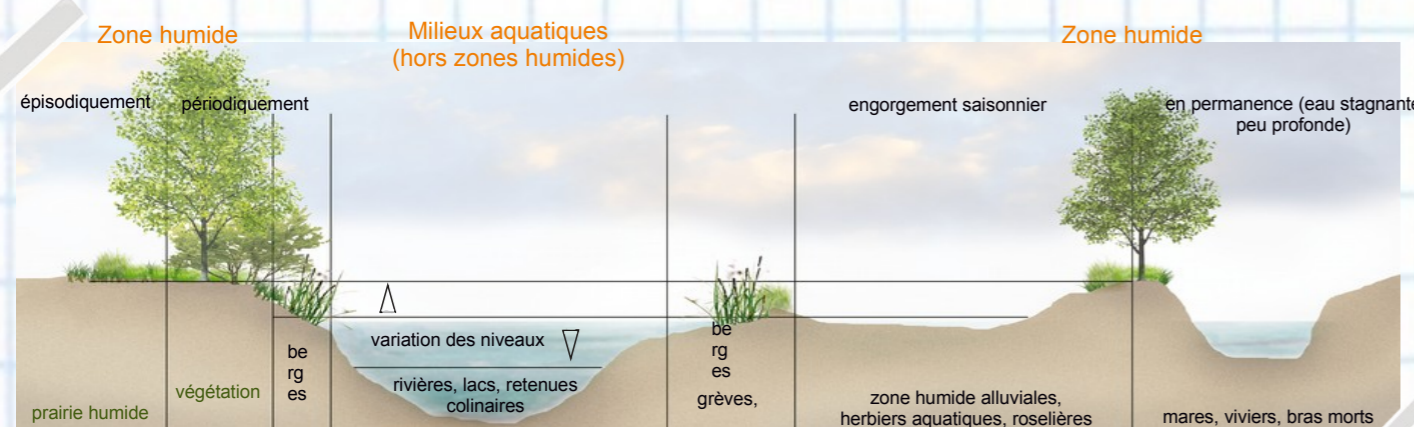
Les principaux types de zones humides

Les zones humides alluviales (bancs alluviaux, boisements alluviaux, ripisylve...) : ces milieux sont intimement liés à la dynamique de nos grands cours d'eau (Garonne, Tarn, Aveyron) qui, au gré de phases de dépôt et d'érosion créent une véritable mosaïque d'habitats humides.

Les prairies humides: composées d'une flore spécifique (joncs, laïche « carex », cardamine des prés, fritillaire pintade...sont liées à une submersion ou engorgement temporaires et façonnées par des cycles de pâturage et de fauche. Elles constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces, notamment pour les oiseaux migrateurs.

Les roselières et cariçaies (présence de roseaux et plantes associées) : se composent de grands massifs d'espèces peu diversifiées mais formant des habitats indispensables pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, arthropodes, octonates...).

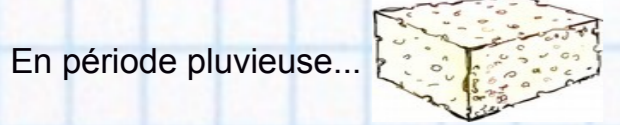
Les mares: de petite tailles et peu profondes. Elles sont les vestiges d'usages traditionnels anciens (abreuvement du bétail, point d'eau domestique...). Elles constituent le lieu de nourrissage et de reproduction de nombreuses espèces patrimoniales (batraciens, libellules...).



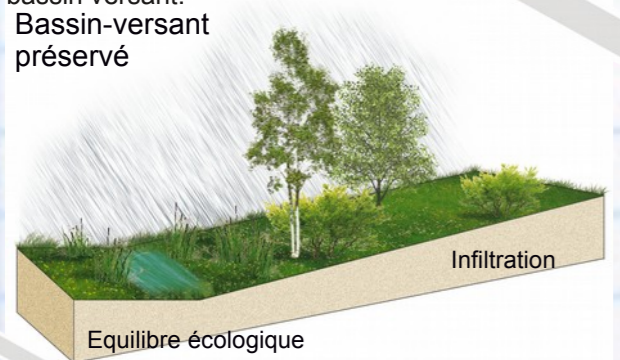
Leurs caractéristiques

Les zones humides jouent un rôle prépondérant dans le fonctionnement hydrologique, écologique et économique de nos territoires.

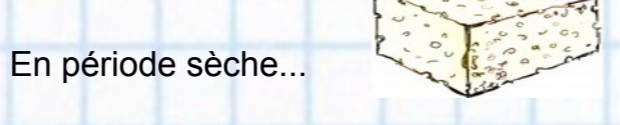
Régulation des régimes hydrologiques : «rôle d'éponge»



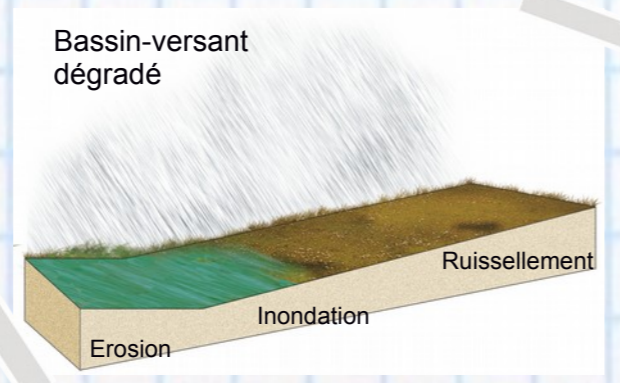
En période pluvieuse...
... les zones humides se gorgent d'eau, diminuant ainsi la vitesse de transfert de l'eau vers les rivières et l'intensité des crues vers l'aval du bassin versant.



Bassin-versant préservé
Au début du XXème siècle, une goutte d'eau tombant à un endroit précis sur un bassin versant encore pourvu de zones humides pouvait mettre jusqu'à plusieurs semaines avant de rejoindre le cours d'eau.



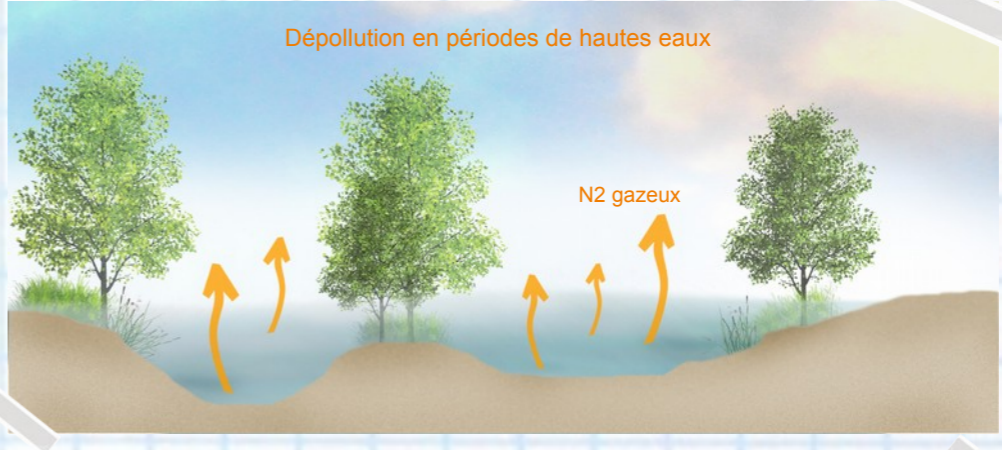
En période sèche...
... elles restituent lentement l'eau stockée, diminuant ainsi la durée et l'intensité des étiages de nos cours d'eau.



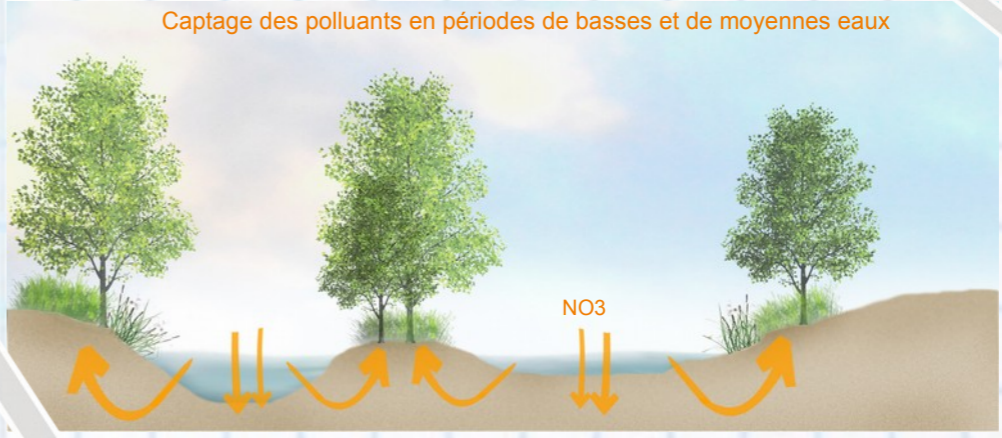
Bassin-versant dégradé
Aujourd'hui, du fait des actions de l'homme (drainage, retournement des prairies humides, arrachage des haies, imperméabilisation des sols...) cette même goutte d'eau peut atteindre le cours d'eau dans l'heure qui suit, aggravant d'un côté les inondations et de l'autre les périodes d'assèchement des cours d'eau.

Filtre épurateur

Préservation de la qualité des eaux



Lorsque les zones humides sont recouvertes par les eaux, les bactéries anaérobies agissent comme de véritables « stations d'épuration » en transformant les nitrates en azote gazeux qui s'échappent dans l'atmosphère.



En période de basses eaux, la végétation des zones humides absorbe les nitrates et autres particules polluantes, restituant ainsi aux cours d'eau une eau de meilleure qualité.

Intérêt socio-économique

Le tourisme vert (observation de la nature, randonnées pédestres, VTT...), véritable axe de développement de nos territoires ruraux, profite de la diversité des milieux et des paysages que procurent, entre autres, les zones humides. La chasse et la pêche bénéficient également de cette variété « verte ».

Intérêt pédagogique

Les zones humides, comme tous les espaces naturels, sont de formidables supports pour la découverte et l'éducation autour de l'environnement. La multitude des espèces présentes sur des sites réduits permet d'aborder de façon concrète et pédagogique les questions liées à l'écologie et à la biodiversité.

Intérêt paysager

Les zones humides structurent singulièrement les paysages, permettant de maintenir une identité originale à des territoires par ailleurs fortement marqués par les activités agricoles modernes dont la tendance est à la simplification des paysages.

Réservoir de biodiversité

En France, 30% des espèces végétales remarquables et menacées vivent dans les zones humides, environ 50% des oiseaux dépendent de ces zones et deux tiers des poissons consommés s'y reproduisent ou y vivent.



Fritillaire pintade Avocette élégante Jacynthe de Rome Rainette méridionale